



CC du Pays des Ecrins (Siren : 240500462)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	L'Argentière-la-Bessée
Arrondissement	Briançon
Département	Hautes-Alpes
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	14/12/2000
Date d'effet	14/12/2000

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Cyrille DRUJON D'ASTROS

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	aison du Canton
Numéro et libellé dans la voie	404 avenue Charles de Gaulle
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	05120 L'ARGENTIERE LA BESSEE
Téléphone	04 92 23 20 51
Fax	04 92 23 11 17
Courriel	info@cc-paysdesecrins.com
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle sans fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	6 857
Densité moyenne	13,14

Périmètre

Nombre total de communes membres : 9

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
05	Champcella (210500310)	179
05	Freissinières (210500583)	211
05	L'Argentière-la-Bessée (210500062)	2 393
05	La Roche-de-Rame (210501227)	884
05	Les Vigneaux (210501805)	512
05	Pelvoux (210501011)	491
05	Puy-Saint-Vincent (210501102)	285
05	Saint-Martin-de-Queyrières (210501516)	1 118
05	Vallouise (210501755)	784

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 22

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie - Assainissement collectif <i>Assainissement : gestion des réseaux, stations d'épuration, création des réseaux et système d'épuration, gestion assainissement autonome, réseaux des eaux pluviales, ces derniers limités aux collecteurs de transfert.</i> - Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Collecte des ordures ménagères.</i> - Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Traitement des ordures ménagères. Gestion et création de déchetterie, gestion du tri sélectif, gestion des gravats.</i> - Autres actions environnementales <i>Expertise des plans de prévention des risques. Définition, mise en place, aménagement et entretien d'un réseau de sentiers intercommunaux.</i>
Sanitaires et social - Action sociale <i>Action sociale d'intérêt communautaire : Aménagement, entretien et fonctionnement d'établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE) : crèches, haltes-garderies, haltes-garderies saisonnières, relais d'assistance maternelle et centres de loisirs à l'échelle communautaire (préparation, signature et mise en oeuvre des "Contrats Enfance et Temps Libre" ou tout dispositif qui s'y substitue). Centre social intercommunal : les missions du centre social au sens de la CAF sont reconnues d'intérêt communautaire : équipement à vocation sociale, familiale et plurigénérationnelle, lieu d'animation de la vie sociale. Dans le champ de ses compétences d'action sociale communautaire, la communauté de communes peut intervenir en partenariat avec les associations locales à caractère social. Une subvention peut être versée en vue de la réalisation d'un projet ou d'une activité rentrant dans le domaine d'action de la communauté et dont les conditions sont encadrées par une convention d'objectifs.</i>

Dispositifs locaux de prévention de la délinquance

- Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance

Animation et gestion du Conseil Local de Sécurité de la Prévention de la Délinquance ou tout dispositif qui viendrait s'y substituer.

Développement et aménagement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

Aménagement et entretien des zones d'activités économiques, artisanales et/ou industrielles ou tertiaires d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire les zones actuellement déterminées par les documents d'urbanisme tels qu'annexés à l'arrêté. Création d'ateliers relais (y compris agricoles). Promotion, accompagnement et développement économique du territoire : accompagnement des acteurs économiques locaux tels que les associations de commerçants et chefs d'entreprises, aides à la création ou l'extension d'activités économiques dans le cadre de l'accompagnement des entreprises, technologies de l'information et de la communication (internet, extranet), développement de centres de formation sur le territoire cantonal. Programmes FISAC.

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

Mise en place de politiques d'appui aux services publics de proximité existants sur le territoire et en particulier prise en charge de l'investissement et du fonctionnement des maisons de services publics y compris leurs antennes éventuelles, des agences postales, de la logistique nécessaire aux renforts saisonniers de services publics demandés par la communauté de communes (par exemple renfort de gendarmerie). Construction, aménagement et réalisation d'installations techniques nécessaires à l'exploitation de l'eau de source, située sur la commune de Vallouise sur la parcelle cadastrée n° F529, en vue de sa commercialisation sur un opérateur privé.

Développement et aménagement social et culturel

- Activités péri-scolaires

Animation et gestion des activités péri et extrascolaires à l'exclusion des garderies post et périscolaires et du service des cantines : préparation, signature et mise en oeuvre des "contrats éducatifs locaux" ou tout autre dispositif similaire. Aménagement, entretien et gestion d'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) ds 12/17 ans. Mise en oeuvre des contrats d'accompagnement à la scolarité (CLAS). Aménagement, entretien et gestion d'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) des 3/11 ans sur les périodes parascolaires et les temps d'animation du mercredi après-midi, y compris la fourniture de repas.

- Activités culturelles ou socioculturelles

Ecole intercommunale de musique. Organisation d'événements culturels d'intérêt communautaire : l'intérêt communautaire est défini par le rayonnement de l'événement couvrant le territoire du canton ou son déroulement sur au moins deux communes. Tout événement respectant l'un des critères précédemment cités est considéré d'intérêt communautaire.

- Activités sportives

Activités de pleine nature : fonctionnement et investissement (ski de fond, raquettes, randonnées pédestres hivernales, sports d'eau vive. Organisation d'événements sportifs d'intérêt communautaire : l'intérêt communautaire est défini par le rayonnement de l'événement couvrant le territoire du canton ou son déroulement sur au moins deux communes. Tout événement respectant l'un des critères précédemment cités est considéré d'intérêt communautaire notamment Ice Climbing Ecrins (les cascades de glace) Trophée Pédestre des Ecrins, Montée hivernale du Fournel, Ski Ecrins Alpinisme, Tout à Blocs, Trial des Ecrins, 1000 Mètres Vertical, événements liés aux sports d'eau vive (Championnat de France et Championnat du Monde...).

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

SCOT : assistance aux communes dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme, toute étude ou mise en place d'outils contribuant au développement du canton, à l'émergence de nouvelles activités et à la gestion de l'espace communautaire. Etude et réalisation d'aménagements collectifs susceptibles de développer le tourisme (signalisation, promotion).

- Schéma de secteur

- Constitution de réserves foncières

Acquisition et constitution de réserves foncières destinées aux activités et aménagements entrant dans le champ des compétences de la communauté.

- Transport scolaire

Organisation des transports publics scolaires non gérés par le département : exploitation et investissement.

- Organisation des transports non urbains

Organisation des transports publics : incluant les transports scolaires non gérés par le département (exploitation et investissement).

Développement touristique

- Tourisme

Tourisme d'intérêt intercommunautaire : accueil et information des prospects en dehors du territoire, promotion du canton, Offices de Tourismes et points d'information touristique, coordination des acteurs locaux du tourisme à l'échelle du canton, animation touristique à l'échelle du canton, publication touristique, production touristique, observation du tourisme à l'échelle du canton. Dans le cadre de cette compétence, la communauté de communes percevra la taxe de séjour aux lieux et place des communes et continuera à reverser aux communes la dotation touristique selon les dispositions d'une délibération prise annuellement.

Logement et habitat

- Politique du logement non social

Etudes, réalisation et gestion d'hébergements pour les travailleurs saisonniers, y compris par convention avec les associations agréées.

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Mise en oeuvre des outils de programmation et d'études dans le domaine de l'habitat sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes (OPAH, ORIL...).

Infrastructures

- Abattoirs, abattoirs-marchés et marchés d'intérêt national, halles, foires

Adhésion au SMIAG (gestion de l'abattoir).

Autres

- Préfiguration et fonctionnement des Pays

Adhésion à des opérations menées par d'autres structures intercommunales et en collaboration avec d'autres EPCI (Pays, Pays d'Art et d'Histoire...).

- Gestion d'un centre de secours

Construction et aménagement de casernes pour les services incendie et secours hors fonctionnement général.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
05	Syndicat Mixte pour le Traitement des Ordures Ménagères des Cantons de GUILLESTRE et de L'ARGENTIERE (SMITOMGA) (250500790)	SM fermé	12 808
05	Syndicat Mixte Intercantonnal l'Abattoir Guil Durance (SMIAGD) (250500998)	SM fermé	47 679
05	Pôle d'équilibre territorial et rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras (200052801)	SM fermé	36 697

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2016 - millésimée 2013)